

Les Pratiques Avancées : les patients et les équipes de soins primaires en ont besoin !

Paris, le 4 Avril 2018

Communiqué de Presse relatif au projet de décret sur les Infirmières de Pratiques Avancées

Les Pratiques Avancées : les patients et les équipes de soins primaires en ont besoin !

Les équipes de soins primaires sont constituées de professionnels de santé qui élaborent un projet de santé adapté aux besoins des usagers de leur territoire pour une prise en charge globale de la santé de la population.

Les équipes de soins primaires perçoivent les pratiques avancées comme un apport important à l'amélioration du **service rendu au patient** et à la facilitation des parcours de santé. Ceci est particulièrement crucial dans une période de détérioration très rapide de l'accès aux soins, de vieillissement de la population, d'explosion des pathologies chroniques et d'un nécessaire virage ambulatoire.

La FFMPs soutient donc le projet de décret prévoyant **l'intervention d'Infirmiers/ières de Pratiques Avancées, intégrés/ées à l'équipe pluri-professionnelle de soins primaires coordonnés**. Ce décret permettra aux infirmiers/ières d'apporter de nouvelles compétences à la coordination des soins, au suivi, à l'information et à l'éducation à la santé en complémentarité et en lien direct avec l'équipe de soins.

Ainsi, l'activité de l'IPA vient enrichir l'offre de santé, dans une **autonomie construite** avec les médecins traitants et l'ensemble des professionnels de l'équipe.

Pour cela l'IPA, comme l'ensemble des professionnels concernés, doit utiliser les **protocoles communs** de l'équipe et **participer aux Réunions de Concertation Pluri-Professionnelle**.

Il apparaît important que le financement à l'acte ne soit pas le modèle de rémunération. Les possibilités de salariat ou de vacations **avec versement d'une dotation à l'équipe** semblent des pistes à privilégier.

Cette approche dessine également le contenu de la formation des IPA qui ne doit pas être centrée que sur la pathologie mais aussi sur l'accompagnement du parcours de santé.

Cette formation doit nécessairement contenir des **stages en équipes de soins primaires** et intégrer la validation d'acquis professionnels. **Le Master doit offrir des possibilités matérielles et financières à la formation d'IDE libérales et à leur encadrement par des maîtres de stage.**

La FFMPs souhaite qu'à terme toutes les équipes d'exercice coordonné en Maison de Santé Pluriprofessionnelles puissent accueillir des IPA pour améliorer l'accompagnement du parcours de santé du patient.

* FFMPs : la Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé anime et développe un réseau de fédérations régionales des équipes de soins primaires et des maisons de santé. Elle promeut l'exercice pluriprofessionnel coordonné dans tous les territoires.

Contact : Alice Cabanne • secretariat-ffmps@ffmps.fr • Tel: [0607970299](tel:0607970299) • www.ffmps.fr
[#ffmps2018](#)